

[Traduction]

le 18 décembre 1987

Monsieur James Prentice
Monsieur Roger J. Augustine
Commissaires, Commission des revendications des Indiens
C.P. 1750, Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 1A2

Messieurs,

Le Canada est parvenu à une décision en ce qui concerne l'enquête et le rapport de la Commission des revendications des Indiens (CRI) au sujet de la cession consentie en 1907 par la Première Nation de Kahkewistahaw.

À la suite de son examen, le Canada a adopté la recommandation de la CRI et accepte de négocier la revendication de la Première Nation de Kahkewistahaw en vertu de la Politique des revendications particulières.

Je tiens à vous remercier de l'excellent travail réalisé par la Commission au cours de son enquête, ainsi que des recommandations judicieuses et du rapport détaillé qu'elle a produits, au sujet de la cession consentie en 1907 par la Première Nation de Kahkewistahaw. Le Canada a ainsi pu réviser sa position et accepter de négocier cette revendication dans le cadre de la Politique des revendications particulières.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Jane Stewart, C.P., députée